



COMMUNIQUE

REFERENDUM DU 1^{er} NOVEMBRE 2020

OUVERTURE DE LA PERIODE DE RECOURS

Conformément à l'article 20 de la loi organique relative au régime électoral N° 19-08 du 14/09/2019 modifiant et complétant la loi organique N°16-10 du 25 Août 2016, relative au régime électoral.

La commission de la révision des listes électorales au niveau de l'Ambassade d'Algérie à Prague porte à la connaissance des ressortissants algériens résidant en République Tchèque et remplissant les conditions légales d'exercice de leurs droits électoraux, de la fermeture de la période de la révision exceptionnelle des listes électorales qui a débuté le 20 Septembre 2020 et de l'ouverture de **la période des recours pour la révision des listes électorales** qui s'étalera du 28 Septembre 2020 au 02 Octobre 2020.

